

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 28 octobre 2005

Messagerie

Projet de loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre a, de la constitution genevoise, du 24 mai
1847;

vu l'article 37, lettre a, de la loi sur l'organisation des Services industriels de
Genève, du 5 octobre 1973;

vu la décision du Conseil d'administration des Services industriels de
Genève, du 15 septembre 2005,

décède ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé
conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits :	884 566 727 F
b) marge brute d'exploitation :	300 676 131 F
c) résultat opérationnel :	218 778 795 F
d) résultat net de l'exercice :	149 512 970 F
e) cash flow de gestion :	104 910 634 F

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à
122 465 072 F d'investissements opérationnels nets et 4 104 600 F
d'investissements financiers, est approuvé.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2006 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) tel qu'il a été adopté par son Conseil d'administration en date du 15 septembre 2005.

Commentaires généraux

Le budget 2006 s'inscrit dans la perspective du plan stratégique 2006-2010 et en cohérence avec les objectifs d'entreprise. L'exercice 2005 confirme la bonne santé financière de SIG constatée lors des derniers exercices. Pour 2006, le résultat net de 149,5 millions de francs marque une progression de 21 millions par rapport au résultat estimé pour 2005 de 128,4 millions. Cette succession d'exercices favorables aura permis d'assainir de manière significative la situation financière de SIG, en réduisant son endettement. Elle pourra ainsi faire face aux investissements qu'elle sera amenée à réaliser dans les domaines de l'approvisionnement électrique ou de l'environnement, et cela dans un marché en voie de mutation.

En effet, la perspective de l'ouverture complète du marché européen de l'électricité en 2007, de même que la probable ouverture du marché suisse, nécessitent d'avoir une entreprise ayant une situation financière saine et forte et une structure de coûts compétitive pour pouvoir réaliser les investissements liés à la distribution et à la fourniture de l'électricité, garants du maintien de la sécurité de l'approvisionnement ainsi que d'un service public de qualité.

Une somme de 200 millions avait été inscrite au budget 2005 au titre d'investissement financier, pour couvrir les besoins liés à la sécurisation de l'approvisionnement électrique de notre canton. Compte tenu du retard pris notamment par le projet « Pôle Suisse Occidentale » (PSO) dans lequel EOS Holding est étroitement impliquée, cette somme n'a pas été investie en 2005. Toutefois cette problématique reste pleinement d'actualité et des montants significatifs devront être investis ces prochaines années pour assurer notre sécurité d'approvisionnement dans un marché de plus en plus tendu et dans lequel les prix sont à la hausse depuis de nombreux mois. Au vu des incertitudes liées à ces projets, SIG a préféré ne pas reconduire un tel montant à son budget, partant de l'idée que le désendettement progressif de

l'entreprise lui permettra de faire face à ces échéances inéluctables au moment où elles se présenteront.

Ainsi le cash-flow de l'exercice 2006 devrait atteindre environ 105 millions de francs et celui de 2005 environ 128 millions de francs compte tenu de la non-réalisation de l'investissement financier susmentionné. Il est à relever que la dette de SIG à fin décembre 2005 avoisinera les 390 millions de francs soit une réduction de 110 millions de francs par rapport au 31 décembre 2004. Selon le plan stratégique de SIG à cinq ans, l'entreprise devrait continuer à dégager des résultats positifs au cours de ces prochains exercices malgré une baisse prévisible du prix de l'électricité et un accroissement de la compétitivité dans le secteur du gaz naturel. Ainsi SIG pourra faire face aux nombreuses échéances qui l'attendent et qui ne sont pas encore comprises dans le plan directeur financier, au nombre desquelles on peut citer :

- la sécurisation de l'approvisionnement citée plus haut, qui inclut la construction éventuelle d'une turbine à gaz vapeur sur le canton ;
- les risques liés à la mise en place du projet Projet Suisse Occidentale (PSO), soit notamment ceux liés à l'évaluation des actifs de EOS Holding et au refinancement de la dette;
- le financement du transfert des actifs liés au traitement des eaux usées et à l'usine des Cheneviers;
- le risque, d'ici 2010, d'être amené à devoir capitaliser complètement le groupe SIG auprès de la caisse de retraite (actuellement le capital de pilotage est fixé à 80 %, SIG bénéficiant au sein de la CAP de l'exception accordée aux collectivités publiques).

La politique menée par SIG depuis quelques années prend ainsi tout son sens puisqu'elle peut faire face à des enjeux importants à partir d'une situation financière améliorée.

Relevons par ailleurs, comme nous le verrons plus loin, que SIG a déployé, ces dernières années, un effort considérable de maîtrise de ses effectifs et de ses charges.

Forme du budget 2006

Le budget 2006, à l'instar du budget 2005, est présenté par secteur d'activités stratégiques (SAS) à savoir Eau, Gaz/Chaleur, Electricité, Télécom, Environnement et Services. L'ensemble des charges de l'entreprise est reporté sur ces secteurs, soit sous forme de logistique directe dont le montant est proportionnel à la consommation effective (par exemple

bâtiments, informatique, transports), soit sous forme de logistique indirecte répartie par l'intermédiaire de clés de répartition (par exemple finances, ressources humaines, activité commerciale, direction générale). Ces clés font partie intégrante du budget afin d'éviter des transferts de charges occultes, voire des subventionnements croisés. Cette présentation garantit une grande transparence et permet de mettre en évidence la contribution de chacun de ces secteurs au résultat de SIG.

Charges de personnel

Les charges de personnel (224,7 millions de francs selon tableau des effectifs¹) sont proches de celles du budget 2005 (224,3 millions de francs). Les principaux points à mettre en évidence sont :

- une adaptation des salaires (indexation et augmentation réelle) estimée à 1,5 % (2 % au budget 2005);
- une réduction de l'effectif par rapport au budget 2005 (1630 postes au budget 2006 contre 1640 au budget 2005). Cette stabilité reflète la poursuite de l'effort de maîtrise des effectifs déployée par SIG depuis quelques années.

En effet, si l'on prend en considération les activités historiques de SIG ainsi que celles liées aux Télécoms on constate une baisse régulière des effectifs, ces dernières années, cela malgré le développement de nouveaux métiers en vue d'améliorer l'interface avec les clients.

Si globalement les effectifs de SIG ont augmenté ces dernières années, cette évolution est due essentiellement à l'intégration d'activités transférées de l'Etat (transfert de l'exploitation de l'usine des Cheneviers et transfert de l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées). Ainsi, l'impact global des nouvelles activités, en terme d'effectifs, a pu être limité grâce à une saine gestion et une augmentation de la productivité dans les secteurs opérationnels, au travers d'efforts organisationnels (par exemple : l'effectif du service de l'électricité est en diminution de 49 postes entre fin 2000 et le budget 2006).

Rémunération des propriétaires

Les contributions ordinaires en faveur des collectivités publiques s'élèvent à 51,3 millions de francs et resteront stable en 2006 (52,2 millions

¹ Voir annexe 1 : budget 2005.

de francs au budget 2005). Les contributions principales se décomposent comme suit :

En millions de francs

37,0	Redevance pour l'occupation du domaine public
5,0	Rémunération du capital de dotation
4,9	Redevances hydrauliques pour les barrages de Verbois et du Seujet
4,1	Subvention versée au fonds d'énergie des collectivités publiques
3,0	Redevances pour les captages d'eau souterraine
0,6	Gratuité offerte sur le traitement des déchets provenant d'œuvres caritatives
0,4	Taxe de pompage de l'eau du Rhône pour l'usine des Cheneviers
1,3	Subvention aux autoproducteurs d'électricité

A ce montant de 52,2 millions de francs s'ajoute la redevance extraordinaire pour occupation du domaine public de l'Etat découlant du projet de loi 9707, présenté par le Conseil d'Etat dans le cadre du budget du canton.

Pour l'année 2006, le projet de loi 9707 fait passer le montant de la redevance annuelle en faveur de l'Etat de 1 à 5 %, ce qui équivaut à un montant total de l'ordre de 23,3745 millions de francs, soit une rémunération supplémentaire de 18,6996 millions de francs par rapport à la redevance versée en 2004 (4,6749 millions de francs).

L'attribution de cette somme à l'Etat étant toutefois subordonnée à un vote du Grand Conseil et son montant exact n'étant connu qu'en fin d'exercice, il n'apparaît pas au présent budget, mais figurera aux comptes 2006.

Endettement et charges financières

La baisse significative des charges financières, qui se portent pour le budget 2006 à 17,9 millions de francs par rapport au budget 2005 (26,1 millions de francs) résulte du remboursement de la dette et, plus particulièrement, du remboursement de quatre emprunts intervenus fin 2003, début 2004 et en 2005 pour un montant global de 350 millions de francs. Entre fin 2002 et fin 2005 l'endettement à long terme de SIG aura passé de 750 à 400 millions de francs. Cette évolution signifie que l'entreprise retrouve progressivement une capacité d'endettement indispensable à la réalisation des projets qui se dessinent dans différents domaines déjà décrits précédemment.

Investissements

Investissements destinés au maintien et au développement des infrastructures de production et de distribution

Le budget 2006 prévoit des investissements bruts de 132,6 millions de francs pour les secteurs d'activités stratégiques (SAS) et 17,6 millions de francs pour les secteurs d'activité logistiques (SAL), hors investissements financiers. Ce budget en sensible augmentation traduit notamment :

- un effort marqué, comme en 2005, pour garantir la fiabilité et le renouvellement des réseaux de distribution (il s'agit là d'un des aspects de la sécurisation de l'approvisionnement) ;
- la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Chouilly ;
- la poursuite du projet 5 MW solaire destiné à augmenter significativement la production d'énergie électrique photovoltaïque sur le canton ;
- le démarrage du projet Genève-Lac-Nations consistant à réaliser un réseau d'adduction d'eau dans les quartiers de Sécheron et de la place des Nations en vue d'assurer le rafraîchissement et le chauffage des bâtiments au travers de pompes à chaleur ; ce projet innovant soutenu par la Communauté européenne est estimé à 34 millions de francs dont 8 millions de francs en 2006.

Commentaires sectoriels

Eau

Eau potable

Sur la base de l'évolution de ces dernières années SIG prévoit la stabilité pour les quantités vendues (61,5 millions de m³ contre 60,9 millions de m³ au budget 2005, y compris les ventes au CERN). Les quantités d'eau vendue sont fortement dépendantes des conditions climatiques.

Le prix de vente ainsi que la prime de débit restent inchangés.

Eaux usées

Les coûts afférents à cette activité sont pris en charge par le fonds cantonal d'assainissement (charges d'exploitation et logistique directe).

Le secteur eau dans son ensemble (eau potable et eaux usées) devrait dégager un résultat net de 16,6 millions de francs (10,3 millions de francs au budget 2005) et un cash-flow de gestion de 12,5 millions de francs (3,7 millions de francs au budget 2005).

Gaz et chaleur à distance

En conformité avec la politique énergétique et environnementale du canton, le budget 2006, comme le budget 2005, prévoit une progression des produits de la vente de gaz naturel et de chaleur (163,6 millions de francs contre 141,7 millions au budget 2005). Cette progression résulte d'une part de l'adoption d'une nouvelle stratégie de promotion de cette énergie, qui est, rappelons-le, la moins polluante des énergies fossiles, mais également d'une hausse des prix liée au renchérissement des produits pétroliers. Les efforts ayant été concentrés en 2004 sur la nouvelle offre électricité (NOE), cette nouvelle stratégie sur le gaz naturel devrait être mise en œuvre début 2006.

Elle vise notamment à:

- augmenter les parts de marché ;
- maintenir, sur la prochaine période quinquennale, les résultats positifs, tant au niveau du résultat net d'exploitation que du cash-flow de gestion, dégagés par ce secteur durant les derniers exercices.

Relevons que les prix du gaz naturel devraient augmenter dès la fin du deuxième semestre 2005 en raison de l'évolution des prix sur le marché pétrolier qui influencent notre prix d'approvisionnement.

Il convient également de relever une augmentation sensible des investissements bruts (hors financier) pour ce secteur d'activité (28,9 millions de francs en 2006 contre 19,9 millions de francs en 2005) qui s'explique essentiellement par l'accélération, pour des raisons de sécurité de réseau, du programme de remplacement des canalisations en fonte grise et du lancement du projet Genève-Lac-Nations.

Le résultat net du secteur gaz devrait s'améliorer en passant de 9,4 millions de francs au budget 2005 à 10,8 millions au budget 2006. Compte tenu du niveau plus élevé des investissements le cash-flow de gestion restera négatif à moins 13,2 millions de francs. La présentation du budget par secteur d'activité stratégique garantit à présent que le secteur gaz se voit attribuer l'entier de ses charges directes et indirectes.

Electricité

La Nouvelle Offre Electricité (NOE) qui devrait déployer pleinement ses effets d'ici fin 2006, et une baisse envisagée du prix de la distribution en 2006 conduisent à une réduction du chiffre d'affaires de l'électricité, qui passe de 468,2 millions de francs au budget 2005 à 463,5 millions de francs au budget 2006 malgré une croissance estimée de la consommation de 1,4 % par rapport au budget 2005.

Les achats d'énergie électrique sont stables (148,1 millions de francs au budget 2006 et 148,7 millions de francs au budget 2005), la légère baisse du prix unitaire d'achat compensant l'augmentation prévisible des quantités.

L'électricité continue de contribuer largement au résultat de SIG avec un résultat net 2006 estimé à 131,4 millions de francs (126,1 millions de francs au budget 2005).

Télécoms

Le budget 2006 marque le recentrage du secteur Télécom sur ses activités de base (location de fibres et mises à disposition de bande passante avec les services associés) et une réduction significative de ses charges d'exploitation qui se traduit notamment par une baisse significative de ses effectifs (moins 8,6 postes entre le budget 2005 et le budget 2006, soit un effectif moyen 2006 estimé à 42,5 postes). Ce redimensionnement se poursuivra au cours des prochains exercices afin de maintenir la compétitivité de ce secteur. La réduction des effectifs se fera par des non-remplacements et le déplacement de collaborateurs dans d'autres secteurs de l'entreprise.

En 2006, le résultat net de ce secteur devrait être pratiquement équilibré (moins 0,8 millions de francs contre moins 7,3 millions de francs en 2005). A horizon de cinq ans, ce secteur devrait dégager des résultats nets et des cash-flow de gestion positifs, ce qui constitue un délai raisonnable de mise en conformité au sens de la législation sur la concurrence.

Environnement

Le volume des déchets traités à l'usine des Cheneviers devrait atteindre 325 700 tonnes en 2006. Ce montant est sensiblement égal aux 323 100 tonnes budgétisées en 2005.

La mise en service de Tridel à Lausanne devrait faire perdre environ 41 000 tonnes de déchets vaudois à l'usine des Cheneviers. Il est prévu de compenser cette perte d'apports en traitant des déchets urbains provenant de France voisine, voire d'autres pays de la communauté européenne. Ces apports supplémentaires permettent d'utiliser au mieux l'outil de production.

Les produits générés par ce secteur sont donc stables par rapport au budget 2005 (76 millions de francs contre 75,8 millions de francs). Bien que les charges d'exploitation de l'usine soient maîtrisées (de moins 1,7 million de francs au budget 2006), la marge brute d'exploitation (moins 2,6 millions de francs au budget 2006), le résultat net de l'exercice moins 5,3 millions de francs (moins 6,5 millions de francs au budget 2005) et le cash-flow de

gestion moins 16,6 millions de francs (de moins 15,9 millions de francs au budget 2005) sont négatifs.

Un projet mené en collaboration étroite entre l'Etat et SIG est sur le point d'être finalisé et est destiné à étudier les principales options stratégiques à développer pour ce secteur d'activités. Ce projet prend en compte une approche régionale en intégrant à la réflexion la problématique de la France voisine. Les options étudiées analysent la capacité optimale de traitement des déchets pour l'avenir, la situation des déchets spéciaux et des déchets verts, la construction éventuelle d'un nouveau four pour le traitement des boues d'épuration, une desserte éventuelle de l'usine par rail afin de minimiser l'impact des transports sur l'environnement. Les conclusions et propositions sont actuellement en phase d'évaluation.

Services

Ce secteur d'activités regroupe les différentes activités de services de SIG en monopole (par exemple la gestion des clés de service) ou en concurrence (par exemple la construction de tableaux électriques, télésecurité, audits). Ces prestations sont produites par les différentes unités de l'entreprise. Ce secteur d'activités génère des produits d'environ 30 millions de francs (27,8 millions de francs au budget 2006 et 30,9 millions de francs au budget 2005), soit moins de 3,5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. En imputant l'ensemble des charges directes et indirectes de l'entreprise, le résultat net de cette activité est négatif (moins 3,2 millions de francs au budget 2006). Une réflexion est actuellement en cours sur le futur positionnement de SIG sur les marchés des services, qu'ils soient en monopole (par exemple la gestion des clés de service) ou en concurrence (par exemple la télésecurité). Cette réflexion intègre également les questions soulevées par la motion 1562 « Monopole ou concurrence, il faut choisir! ».

Conclusion

Comme au cours des années précédentes, SIG continue à assainir sa situation financière. Elle prévoit ainsi de faire passer sa dette de 400 à 300 millions de francs. Elle a, par ailleurs, su maîtriser l'impact de ses nouvelles activités en terme d'effectifs par une saine gestion et des efforts organisationnels. La politique menée par SIG lui permettra ainsi de faire face aux enjeux importants liés au contexte européen de libéralisation du marché et à la nécessité de sécuriser à long terme l'approvisionnement en électricité du canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver ce projet de loi.

Annexe : projet de budget 2006.

(N.B. du Service du Grand Conseil : ce document sera déposé sur la table dans la salle des Pas-Perdus.)